Le neuf janvier deux mil dix-sept, une convocation a été adressée à chaque conseiller pour la réunion du conseil municipal qui se tiendra le mardi 17 janvier 2017 à 19 H à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Bazille, Maire.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance 8 décembre 2016,
- 2) Choix des entreprises pour le marché : Bureau de vote « Les Vertus »,
- 3) Choix des entreprises pour les peintures extérieures du Mille Club,
- 4) Devis médaille de la Commune

Le Maire,

B. BAZILLE

SÉANCE DU 17 JANVIER 2017

Le dix-sept janvier deux mil dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Aubin-sur-Scie, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

<u>Etaient présents</u>: M. BAZILLE, M. SOTTOU, Mme BACHELET, MM LEFEBVRE, CHANDELIER, CANTO, CAPRON, Mmes BENOIST, CRISTOL, MARCHAND <u>Etaient absents excusés</u>: Mme ROYER (pouvoir donné à M. Bazille Bernard)

M. LEMERAY (pouvoir donné à Mme Marchand Clotilde)

M. PARRAUD (pouvoir donné à M. Lefebvre François)

Mme FOLLET (pouvoir donné à Mme Benoist Nicole)

Mme ABRAHAM-MARCHAND (pouvoir donné à M. Canto Frédéric)

M. SOTTOU a été nommé secrétaire de séance, Madame Claude Marchand assurant les fonctions.

<u>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2016</u>

Le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2016 est accepté à l'unanimité.

<u>CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ : BUREAU DE VOTE « LES VERTUS »</u> N°17-01

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'analyse des offres préparée par le cabinet d'architecture JEANVOINE pour le marché de travaux pour l'aménagement du bureau de vote des Vertus dans une partie des locaux de l'ancienne école maternelle.

Les offres se décomposent ainsi :

TABL	EAU RECAPITUI	LATIF DES OFFR	ES MIEUX-DISAN	NTES
	MONTANTS HT			
LOTS	OFFRES DE BASE	OPTIONS RETENUES	TOTAL	ENTREPRISES MIEUX-DISANTES
01- Désamiantage	14 547,00 €	Sans objet	14 547,00 €	MARELLE
02 – Démolitions – maçonnerie – carrelages - faïences	13 555,00 €	Sans objet	13 555,00 €	ADB ARAUJO
03 – Menuiseries extérieures PVC / Aluminium - fermetures	4 319,00 €	Sans objet	4 319,00 €	ADB ARAUJO
04 – Plâtreries sèches – menuiseries intérieures	5 246,99 €	Sans objet	5 246,99 €	SARL Hervé AUVRE
05 – Plomberies – sanitaires - chauffage	11 163,00 €	Sans objet	11 163,00 €	PRO ENERGY 76
06 – Electricité – chauffage - VMC	6 115,36 €	Sans objet	6 115,36 €	Emmanuel LEROY
07 - Peintures	A charge du maître d'ouvrage			
08 - VRD	4 966,44 €	Sans objet	4 966,44 €	ALBIO
	Montant	t total HT	59 912,79 €	
	TVA 20 % TOTAL TTC		11 982,58 €	
			71 895,37 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour la proposition ci-dessus, demande d'inclure dans les closes qu'en cas de délais non respectés, soit livraison au 1^{er} avril 2017, la location de bâtiment préfabriqué sera à la charge de l'entreprise responsable du retard et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier :

VOTE 13
POUR 13
CONTRE 00

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES PEINTURES EXTÉRIEURES DU MILLE CLUB N°17-02

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les propositions de prix pour les peintures extérieures du Mille Club.

Les offres se décomposent comme suit :

Entreprises	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
SARL Lapostolle	2 938,25 €	587,65 €	3 525,90 €
LORAIN Décoration	6 605,30 €	1 321,06 €	7 926,36 €
MICHEL Christophe	5 454,66 €	1 090,93 €	6 545,59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise SARL Lapostolle pour un montant TTC de 3 525,90 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE	13
POUR	13
CONTRE	00

Arrivée de Mme Clotilde MARCHAND à 19 H 30

<u>MÉDAILLE DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SUR-SCIE</u> N°17-03

Monsieur le Maire donne la parole à M. Sottou qui a en charge le dossier de création de la médaille de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie.

Il soumet au conseil municipal le devis proposé par Digital Manufacturing Innovation pour la modélisation de la médaille, la réalisation du moule et la fabrication de 60 médailles qui s'élève à 1 814 € TTC.

Monsieur le Maire souhaite cependant revoir ce devis pour la fabrication de 30 médailles et non 60.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement et procède au vote de la décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE 15
POUR 14
CONTRE 01

La séance est levée à 19 H 45